



**Désignation d'un commissaire aux comptes pour
les exercices 2018 à 2023 en vue de la certification des
comptes du Fonds Calédonien de l'Habitat**

**Règlement Particulier d'Appel d'Offres
(R.P.A.O)**

Date et heure limite de dépôt des offres :
mercredi 26 septembre 2018 à 11H30

Horaires d'ouverture des bureaux où seront remises les offres :
du lundi au jeudi de 7H30 à 11h30 et de 12H30 à 16H00,
le vendredi de 7H30 à 11h30 et de 12H30 à 15H00

SOMMAIRE

- Article 1 – Objet de l’appel d’offres 3
- Article 2 – Modalités de la consultation..... 3
 - A- Durée 3
 - B- Délai d’exécution..... 3
 - C- Délai de validité des offres 3
- Article 3 – Contenu du dossier de consultation 4
- Article 4 – Présentation des offres pour l’attribution de l’accord-cadre 4
 - A- Eléments relatifs à la candidature..... 4
 - B- Eléments relatifs à l’offre 5
- Article 5 – Modalités de remise des offres pour l’attribution du contrat..... 6
- Article 6 – Modalités d’examen des candidatures et des offres..... 6
 - A- Modalités d’analyse des candidatures 6
 - B- Modalités d’examen des offres 7
 - C- Choix du titulaire du contrat 8
- Article 7 – Autres renseignements 8
- ANNEXE 1 : Déclaration d’intention de soumissionner..... 9

Article 1 – Objet de l'appel d'offres

La présente consultation concerne : La désignation d'un commissaire aux comptes en vue de la certification des comptes du FONDS CALEDONIEN DE L'HABITAT (FCH).

Le marché prendra effet à la date de notification pour une durée de six années comptables (exercices 2018 à 2023 inclus). Le premier exercice sur lequel portera la mission est un exercice comptable de 12 mois avec une clôture au 31 décembre 2018.

Les travaux conduiront à établir :

1. Un rapport d'opinion (rapport général) portant sur la certification des comptes annuels et sur des vérifications et informations spécifiques.
2. Un rapport sur les comptes annuels récapitulant l'ensemble des observations et suggestions qui peuvent en découler, à l'usage de la Direction Générale du FCH.

L'accomplissement de la mission sera prise en référence aux normes émises par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ainsi qu'éventuellement aux recommandations émises par l'Ordre des Experts-comptables et Comptables Agréés.

Article 2 – Modalités de la consultation

A- Durée

La durée d'exécution du contrat expirera après la délibération de l'assemblée générale ou de l'organe compétent qui statue sur les comptes du sixième exercice (Article L. 823-3 du code de commerce).

B- Délai d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés au Cahier des Clauses Particulières.

C- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 3 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient :

- le présent Règlement Particulier d'Appel d'Offres (R.P.A.O.) :
 - Annexe 1 : Déclaration d'intention de soumissionner.
- le cahier des clauses particulières (C.C.P.) et ses annexes qui seront complétées par le candidat :
 - Annexe 1 : Montant des honoraires ;
 - Annexe 2 : Mémoire technique du candidat.

Article 4 – Présentation des offres pour l'attribution de l'accord-cadre

Le dossier de candidature sera remis **sous enveloppe cachetée.**

L'enveloppe contiendra les éléments relatifs à la candidature et à l'offre et portera comme seule mention le texte suivant :

Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2018 à 2013

en vue de la certification des comptes du Fonds Calédonien de l'Habitat

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES OFFRES

A- Eléments relatifs à la candidature

L'entreprise produira les documents suivants de façon distincte et clairement nommés :

- **La déclaration d'intention de soumissionner originale** telle que mentionnée à l'article 4 du présent règlement ;
- **Une présentation des références professionnelles, de l'entreprise et de l'équipe affectée à la mission** ; Les moyens humains et matériels affectés à la mission devront être précisés : nombre de personnes, niveau de qualification du personnel, en terme de niveau, ancienneté, titre,...
- **Une présentation des missions réalisées sur les 3 dernières années** ainsi que toute mission en lien avec le secteur d'activité du FCH.

- **Une déclaration sur l'honneur concernant le chiffre d'affaires global** et le chiffre d'affaires concernant les prestations de services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

B- Eléments relatifs à l'offre

L'entreprise produira les documents suivants de façon distincte et clairement nommés :

- **Le cahier des clauses particulières et ses annexes qui seront complétés par le candidat paraphés et signés:**
 - Annexe 1 paraphée : Montant des honoraires ;
 - Annexe 2 paraphée : Mémoire technique du candidat.

Le candidat retenu produira obligatoirement **dans un délai d'un mois** à compter de l'attribution de la mission les documents rappelés ci-dessous :

- KBIS
- RIB
- Attestation d'assurance pour les risques professionnels
- Attestation fiscale à jour
- Attestation CAFAT à jour
- Attestation émanant de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes
- Lettre d'acceptation
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Le candidat retenu établira une lettre de mission conformément aux annexes du cahier des clauses particulières.

Les principaux points abordés dans la lettre de mission du commissaire aux comptes sont les suivants :

- Contexte de l'intervention ;
- Rappels des textes légaux et réglementaires ;
- Description des modalités d'intervention des auditeurs et du commissaire aux comptes ;
- Proposition de budget et planning d'intervention.

A défaut de production de l'ensemble de ces éléments dans le délai fixé l'offre sera purement et simplement rejetée.

Article 5 – Modalités de remise des offres pour l’attribution du contrat

La date limite de remise des offres est fixée au : **mercredi 26 septembre 2018 à 11H30**. Les candidatures et les offres sont remises en un exemplaire au format papier et doivent être déposées dans les locaux du FCH contre récépissé à l’adresse suivante :

Fonds Social de l’Habitat 1, rue de la Somme - Nouméa Immeuble Le Jules FERRY - 1 ^{er} étage

Si les offres sont expédiées par la poste elles devront être adressées par courrier recommandé avec accusé de réception à l’attention de :

Monsieur l’Agent Comptable Fonds Social de l’Habitat 1, rue de la Somme B.P. 3887 – 98846 NOUMEA CEDEX

Les dossiers qui seraient remis ou dont l’avis de réception serait délivré après la date et l’heure limite fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Article 6 – Modalités d’examen des candidatures et des offres

A- Modalités d’analyse des candidatures

Une commission d’ouverture procédera à l’ouverture des candidatures et contrôlera la conformité des documents au présent Règlement Particulier d’Appel d’Offres.

S’il est constaté que des pièces dont la production est réclamée dans le présent règlement sont absentes ou incomplètes, la commission se réserve la possibilité de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous.

Les candidatures qui demeureront incomplètes ou non conformes, passé le délai de régularisation, ne seront pas retenues.

B- Modalités d'examen des offres

L'analyse sera proposée à la commission d'appel d'offres en vue de l'attribution de la mission.

L'attribution de la mission se fonde sur les critères de jugements et les pondérations suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère : Prix des prestations (1)	40 %
Critère : Méthodologie et Moyens (2)	60 %

(1) Prix des prestations :

Pour l'affectation des points, le candidat présentant la meilleure offre sur le critère a le maximum de points. Pour les autres candidats, il est calculé l'écart entre l'offre de chaque candidat et la meilleure offre. Le nombre de points acquis par le candidat est égal à la formule suivante :

Nombre de points des candidats = nombre de points du critère (40 points)*[1-(offre du candidat- offre mieux disante)/offre mieux disante]

(2) Méthodologie et moyens:

La note méthodologique et des moyens devra être obligatoirement fournie et aura une valeur contractuelle.

Des modèles de présentation de rapport général et d'audit pourront être annexés à l'offre. Une présentation sommaire du commissaire aux comptes titulaire et de sa structure comprenant des références éventuelles des missions déjà accomplies au sein d'organisme de logement social et l'organisation proposée pour réaliser les prestations relatives à la mission.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, le prestataire sera invité à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

C- Choix du titulaire du contrat

Sur la base du jugement des offres opéré selon les modalités décrites au présent règlement et de la note attribuée à chaque offre résultant de l'addition des notes obtenues par l'offre sur l'ensemble des critères et sous-critères, le FCH procédera à un classement des offres et attribuera le contrat au candidat le mieux classé.

Article 7 – Autres renseignements

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leurs serait nécessaire au cours de l'élaboration de leur offre, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par courriel à l'adresse suivante : gcorral@fsh.nc .

ANNEXE 1 : Déclaration d'intention de soumissionner

Appel d'offres portant sur la désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2018 à 2023 en vue de la certification des comptes du Fonds Calédonien de l'Habitat.

A. Renseignements

1) Dénomination sociale et numéro RCS de l'entreprise ou du mandataire du groupement soumissionnaire :

2) Nom, prénom, qualité et pouvoir de signataire de la déclaration :

.....
.....

3) Adresse du siège social de l'entreprise ou du mandataire du groupement soumissionnaire :

.....
.....

4) L'entreprise ou le mandataire du groupement soumissionnaire, son délégataire ou l'un de ses actionnaires ou associés fait-il ou est-il en voie de faire l'objet d'une procédure collective ou d'une procédure équivalente si l'entreprise ou le mandataire du groupement soumissionnaire est établi (e) à l'étranger (entourer la réponse correspondante) :

OUI

NON

Dans l'affirmative,

a) Date du jugement, indication du tribunal et conditions dans lesquelles l'autorisation a été donnée de continuer l'exploitation ou l'activité :

.....

b) Nom et adresse du mandataire chargé du règlement judiciaire :

.....
.....

B. Déclarations

Je déclare :

- 1) Mon intention de soumissionner au présent appel d'offres.

- 2) Que je ou que la Société :
 - justifie de l'aptitude professionnelle à exercer le métier de commissaire aux comptes et est inscrit à la compagnie régionale commissaires aux comptes ;
 - est à jour de leurs obligations fiscales et sociales ;
 - a contracté une assurance contre les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile professionnelle ;

- 3) Que j'ai ou que la Société a satisfait pour la totalité des impôts et cotisations sociales dus à l'ensemble des obligations en vigueur sur le Territoire de la Nouvelle-Calédonie.

- 4) Que le chiffre d'affaires concernant les prestations de services objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles est
 - 2015 :
 - 2016 :
 - 2017 :

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le 2018

Signature et qualité du représentant